

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2023

---

RELATIVE À L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE DU RÉSEAU DE BUS FRANCILIEN  
DE LA RATP - (N° 1788)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD55

présenté par  
M. Millienne, rapporteur

-----

### ARTICLE 7

Après l'avant-dernière occurrence du mot :

« date »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 3 :

« est antérieure. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.